

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

REGLEMENT INTERIEUR
de la garderie périscolaire, rentrée 2017-2018
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

1 FONCTIONNEMENT :

La garderie périscolaire est un établissement permanent qui permet l'accueil, avant et après la classe des enfants scolarisés.
L'encadrement est assuré par Mesdames Agnès FERDYNUS et Christelle JAFFEUX.
Pour l'accueil téléphonique aux horaires de fonctionnement de la garderie, il faut composer le numéro d'appel de l'école maternelle publique d'Authezat : 04 73 39 50 50.
La garderie fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi le matin de 7 h 30 à 8 h 30, le soir de 16 h 15 à 18 h 30
et le mercredi matin de 7 h 30 à 8 h 20, à midi de 11 h 30 à 12 h 30 de la période scolaire :
Le transport des enfants scolarisés à La Sauvetat est assuré le matin, avant l'heure de la classe et inversement, le soir les élèves scolarisés à La Sauvetat qui fréquentent la garderie sont conduits à Authezat. L'inscription au service transport desservant les communes du RPI est contracté auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

2 CONDITIONS D'ADMISSION DES ENFANTS :

Les enfants scolarisés à Authezat et La Sauvetat y sont accueillis après inscription au service.
L'accueil peut-être régulier ou occasionnel.
Aucun enfant susceptible d'être atteint de maladie contagieuse ne peut être reçu à la garderie périscolaire.
Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel et de leurs camarades
Les enfants sont inscrits par les parents soit par planning remis à Mesdames Ferdynus ou Jaffeux, soit par téléphone avant 8 h pour le soir.
L'adulte doit s'assurer que l'enfant est pris en charge par l'animateur et donc amené jusqu'au local.

3 GOUTER :

En cas de besoin, un goûter peut-être fourni par la famille, il sera consommé par l'enfant durant le temps de la garderie.

4 DEVOIRS :

Un espace est réservé aux élèves ayant des devoirs.
La discipline est assurée par l'employée communale, mais il ne s'agit pas de soutien scolaire, ni d'aide aux devoirs, le travail scolaire étant sous la responsabilité des parents.

5 MODALITES D'INTERVENTION MEDICALE EN CAS D'URGENCE :

Les parents seront prévenus en cas d'accident. S'ils ne sont pas joignables, les mesures d'urgence nécessaires seront prises.

6 PARTICIPATION FINANCIERE :

Coût : 1 € pour chaque 1/2 heure entamée ou 7 € forfaitaires à la semaine selon le choix défini sur la fiche d'inscription.
Le tarif est réactualisé chaque année par le Conseil Municipal d'Authezat. Toute semaine commencée sera considérée entière pour paiement forfaitaire.
Facturation bimestrielle et paiement par tip ou auprès du Centre des Finances Publiques, Place Jean Monnet 63730 Les Martres de Veyre (04 73 39 92 27) ou par prélèvement bancaire à la demande des familles. Les chèques CESU sont acceptés.

7 RECLAMATIONS :

Toute réclamation, orale ou manuscrite doit être adressée à M. le Maire et déposée au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres.

8 SIGNATURE ET APPROBATION :

M., Mme _____, déclarent avoir pris connaissance avec l'enfant du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Date : _____ Signature du responsable légal : _____

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
à la garderie périscolaire, rentrée 2017-2018
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

DOSSIER A RETOURNER COMPLETÉ A LA GARDERIE :

Page 2 ⇒ Fiche d'inscription, à compléter ;
Page 3 ⇒ Fiche sanitaire de liaison, à compléter et à signer ;
Page 4 ⇒ Attestation du règlement intérieur ;
En annexe ⇒ Règlement intérieur de la garderie à conserver par la famille
Choix du mode de paiement et de la tarification

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

FICHE D'INSCRIPTION
à la garderie périscolaire, rentrée 2017-2018
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

ELEVE :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M ☐ F ☐

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Ecole : Authezat ☐ La Sauvetat ☐ Classe : _____

RESPONSABLES LEGAUX :

Mère Nom prénom : _____ Autorité parentale : oui ☐ non ☐

Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone Travail : Numéro du poste : _____

Père Nom prénom : _____ Autorité parentale : oui ☐ non ☐

Adresse (si différente de celle de l'élève) : _____

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone Travail : Numéro du poste : _____

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE GARDERIE (personnes différentes des responsables légaux portés ci-dessus) :

Nom Prénom: _____ ☐ à appeler en cas d'urgence

adresse : _____ ☐ autorisé à prendre l'enfant

Téléphone : Téléphone portable :

Nom Prénom: _____ ☐ à appeler en cas d'urgence

adresse : _____ ☐ autorisé à prendre l'enfant

Téléphone : Téléphone portable :

INFORMATIONS :

Numéro de sécurité sociale : _____

Responsabilité civile (compagnie et n° de contrat) : _____

L'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour allergie(s), maladie particulière oui ☐ non ☐

Remplir avec soin la fiche sanitaire et joindre obligatoirement dès que possible une copie du PAI avec si besoin la photocopie de l'ordonnance ainsi que son mode d'utilisation.

En cas d'urgence contact sera pris avec les services de secours et les parents seront aussitôt informés.

AUTORISATION :

J'autorise la commune à photographier mon enfant lors des permanences de garderie et à utiliser les clichés dans les supports de communication municipaux ou autres : oui ☐ non ☐

Je soussigné(e) (Nom Prénom) _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date : _____ Signature : _____

MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT

Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : www.authezat.fr

FICHE SANITAIRE DE LIAISON
pour garderie périscolaire, rentrée 2017-2018
R.P.I. Authezat-La Sauvetat

MEDECIN TRAITANT :

Nom du médecin traitant : _____ Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

1°/ L'enfant est atteint d'une maladie chronique ? : oui ☐ non ☐

Si oui, • nécessitant un traitement : oui ☐ non ☐

• un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire et joint au dossier.

Type de maladie : _____

2°/ L'enfant a des allergies connues ? : oui ☐ non ☐

Si oui, • un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire et joint au dossier

Allergies : alimentaires ☐ médicamenteuses ☐ autres ☐

Précisez : _____

3°/ L'enfant souffre d'une maladie évoluant par « crise ou par accès » ? : oui ☐ non ☐

Si oui, • un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi avec le médecin scolaire ainsi qu'un protocole d'intervention.

4°/ Renseignements complémentaires que vous jugez utiles de communiquer :

L'enfant nécessite une attention particulière en raison de : _____

• Maladie, hospitalisation, opération, accidents récents : _____

• L'enfant porte : des lunettes ☐ des lentilles ☐

des prothèses auditives ☐ des prothèses dentaires ☐

autres ☐ précisez _____

CERTIFICATION et AUTORISATION (à signer) :

Je soussigné(e) (Nom Prénom) _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la personne responsable de la garderie, le cas échéant, à prendre toutes mesures (traitement médical si PAI, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : _____ Signature : _____

Fiche sanitaire établie en référence à la circulaire MENE0300417C du 18 septembre 2003 BO N°34.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la Mairie